



Syndicat Mixte pour le traitement des Ordures Ménagères
de la région de VILLERUPT



Rapport d'activité 2018

EDITO



Après une année 2017 marquée par la prise de décisions importantes pour notre syndicat concernant l'évolution de l'outil, 2018, aura été une année de mise en œuvre des décisions de la collectivité.

Ainsi, la mise en service de l'unité de traitement des refus de liwell® a été effectuée en tout début d'année 2018 et a permis à notre outil de battre le record de taux de refus depuis le démarrage avec un taux de 43,45 % sur l'ensemble des tonnes qui ont été traitées par l'unité de valorisation organique. Cette unité a également permis de récupérer 800 tonnes de verre qui ont été valorisés en filière spécifique au lieu de l'enfouissement, de 120 tonnes de métaux non ferreux complémentaires et de 5 tonnes de piles et batteries. Tous ces éléments ont été valorisés.

Cette première évolution a permis de gagner plus de 6 % de refus par rapport à la situation que nous avons avant la mise en place de ce nouveau module et ce malgré l'évolution constante de nos ordures ménagères.

Dans cette lignée, le conseil a décidé le lancement d'une étude de faisabilité sur la méthanisation des produits que nous avons actuellement et des biodéchets que nous pourrions avoir avec la mise en place de l'obligation de tri à la source à l'horizon 2024. Il en ressort que la méthanisation a un intérêt économique sur la partie OMR mais pas forcément sur la partie biodéchets. En partant de ce constat, il a été décidé de pousser plus loin les études jusqu'à une phase d'avant-projet. Les résultats sont attendus en 2019.

Nous avons été en contact avec le SYDELON pour la construction d'un centre de tri en coopération pour les collectes sélectives en vue de la mise en place des extensions de consignes de tri. Ces réflexions n'ont pas encore abouti à ce jour.

La fin de l'année aura été marquée pour certaines collectivités voisines par la difficulté à trouver des solutions d'enfouissement pour le traitement de leurs déchets. Je vous indiquais l'année dernière ma conviction sur notre capacité d'attraits pour les collectivités voisines. Je ré-affirme cette année cette conviction qui plus est avec les résultats que nous avons obtenus qui montrent que les évolutions permettent de maintenir et d'améliorer les performances tout en maintenant un coût acceptable pour nos usagers.

Je suis convaincu qu'il nous faudra dans les années à venir travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités voisines pour que nous puissions traiter les déchets dans les meilleures conditions environnementales, techniques et économiques.

Laurent RIGHI, Président

Table des matières

EDITO.....	1
Table des matières	2
1 Le SMTOM en quelques mots	4
2 Organisation du SMTOM.....	5
3 Action de communication et prévention	6
4 Ordures ménagères.....	7
4.1 Evolution de la production d’OMR globale SMTOM	7
4.2 Composition moyenne des OMR du SMTOM	8
4.3 Evolution de la production des OMR par collectivité.....	9
4.4 Composition des OM par collectivité	10
4.4.1 Evolution du coût aidé de traitement des ordures ménagères	11
5 Collecte sélective.....	12
5.1 Données de la collecte sélective	12
5.1.1 Evolution de la production de recyclables secs SMTOM.....	12
5.1.2 Composition moyenne de la collecte sélective pour le SMTOM.....	13
5.1.3 Taux de recyclage des matières	14
5.1.4 Evolution de la production de CS par collectivité.....	15
5.1.5 Composition moyenne de la collecte sélective par collectivité	16
5.1.6 Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)	16
5.2 Collecte sélective du verre	17
5.2.1 Compétence collecte.....	17
5.2.2 Taux de recyclage du verre.....	17
5.2.3 Cout aidé de la collecte et du traitement du verre	18
6 Déchetterie de Villers la Montagne.....	19
6.1 Tonnages collectés	19
6.2 Cout aidé du traitement des déchets de la déchetterie.....	20
7 Vie du site MAXIVAL.....	20
7.1 Evénements majeurs de 2018.....	20
7.2 Perspectives d’évolution	20
7.2.1 Extension des consignes des tri à tous les emballages	20
7.2.2 Réalisation d’une méthanisation sur le site	21
7.2.3 Augmentation de la capacité de l’usine de traitement des ordures ménagères.....	21
7.2.4 Piste de réflexion.....	21

7.2.5	Provisions pour GER Bâtiment.....	21
8	Finances.....	22
8.1	Budget 2018 :	22
8.2	Fonctionnement :	22
8.2.1	Dépenses	22
8.2.2	Recettes.....	23
8.2.3	Recettes liées à la Collecte Sélective :.....	24
8.3	Investissement :.....	24

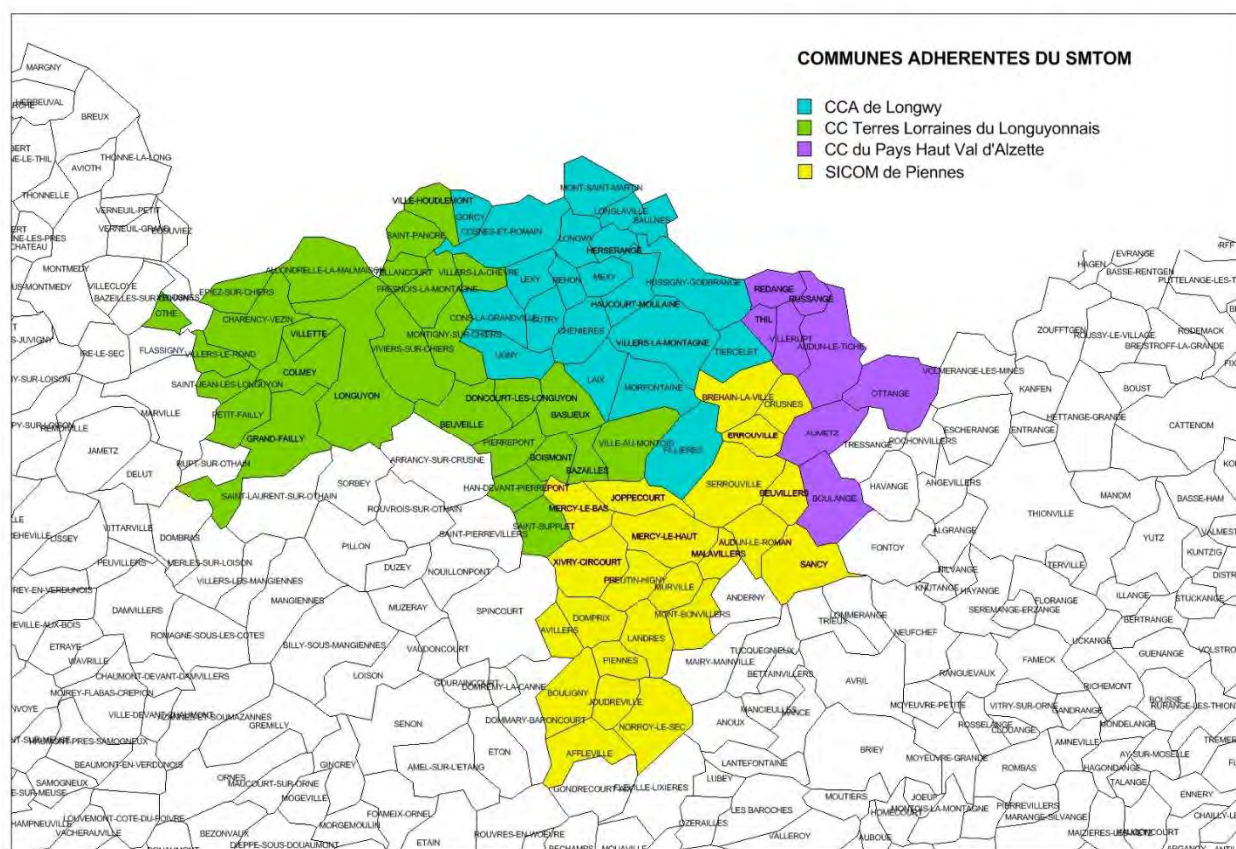
1 Le SMTOM en quelques mots

Créé par arrêté du 27 août 1962, le SITOM de la Région de Villerupt ne comptait à l'origine que 4 communes : Hussigny-Godbrange, Thil, Tiercelet et Villerupt, et avait pour vocation initiale « l'étude et, éventuellement, la réalisation d'un projet de construction d'une usine de traitement des ordures ménagères, ainsi que la création d'un service d'enlèvement de ces ordures ».

Pendant plus de 40 ans, les ordures ont été déversées sur une ancienne mine à ciel ouvert, le CET d'Hussigny-Godbrange au lieu-dit « La Côte Rouge », puis à l'ISDND de Conflans-en-Jarnisy de 2002 jusqu'en 2010.

Parallèlement, et au fil des ans, d'autres communes ont rejoint le SITOM qui, en 1981, est devenu le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de la région de Villerupt.

Le SMTOM regroupe aujourd'hui 4 EPCI, pour atteindre une population de plus de 122 232 habitants répartis sur 79 communes.



Compétences : Le SMTOM a pour objet principal le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que toutes études, constructions, gestion et exploitation d'installations ou de services nécessaires à ce traitement et à cette valorisation.

Il a également une compétence collecte et transport pour les opérations de collecte sélective par apport volontaire des recyclables secs ou de FFOM et peut proposer ses services, aux collectivités qui le souhaitent, pour organiser une collecte sélective en porte à porte.

C'est par délibération du 11 juin 2003 que le Conseil d'Administration du SMTOM décidait d'une étude de définition d'un schéma global de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMTOM excluant l'incinération.

Par un marché notifié en date du 24 octobre 2006 le SMTOM de Villerupt a confié au groupement conjoint formé entre les entreprises BARISIEN (mandataire) / GIRUS / CHURCHILL HUI, un Marché de construction (études et travaux) et exploitation d'un centre de traitement multifilières, incluant :

- ✓ un centre de Traitement Mécano Biologique (TMB) des ordures ménagères résiduelles permettant aussi le compostage des déchets verts et de la fraction fermentescible issue des gros producteurs, ainsi que le regroupement des encombrants ;
- ✓ un centre de tri des déchets recyclables secs ;
- ✓ une déchèterie.

Le centre de traitement multifilière, dénommé MAXIVAL, a été livré en juillet 2010, date de démarrage de son exploitation industrielle par la société BARISIEN (groupe SITA / SUEZ) pour une durée de 15 ans.

En 2018, MAXIVAL a pris en charge :



- ✓ 39 341 tonnes d'OMR (dimensionnement : 45 000 t/an) soit une diminution de 2 600 tonnes par rapport à 2017 (perte Montmédy, Damvillers, Spincourt),
- ✓ 5 462 tonnes de recyclables (dimensionnement initial : 5 000 t/an) soit une diminution de 1 800 tonnes (perte SMET 55 et SIRTOM),
- ✓ 5 639 tonnes de déchets verts (dimensionnement initial : 3 000 t/an),
- ✓ 1 904 t d'encombrants.
- ✓ 2 551 tonnes de déchets ménagers ont par ailleurs été pris en charge sur la déchèterie.

Aujourd'hui, le SMTOM c'est un budget de fonctionnement d'environ 10 millions d'euros.

2 Organisation du SMTOM

Le Conseil d'Administration du SMTOM, issu des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et mis en place le 27 mai 2014, est composé de 33 délégués titulaires et suppléants désignés par leurs EPCI respectifs : Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL), Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), SICOM de Piennes et Terre Lorraine du Longuyonnais (T2L). Il constitue l'instance décisionnaire des 4 collectivités membres du syndicat.

Le bureau, qui prépare les réunions du Conseil d'Administration du SMTOM et arrête l'ordre du jour, s'est réuni à 5 reprises en 2018.

Il est composé de 8 membres :

Bureau du SMTOM



Une commission de suivi de l'exploitation du centre MAXIVAL qui inclut le Président du SMTOM, 4 Vice-Présidents, les services du SMTOM, l'Assistant à Maître d'Ouvrage- bureau d'étude BERIM- et le constructeur/exploitant du site- BARISIEN/SUEZ- se réunit régulièrement afin d'aborder tous les sujets relatifs à l'exploitation du centre de traitement multifilières, qu'ils soient d'ordre techniques, juridiques ou financiers. Ce comité s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2018.

A ces réunions s'ajoutent :

- ✓ Une réunion de restitution des résultats de l'analyse de la matrice des coûts du SMTOM
- ✓ Une réunion de la commission stratégie concernant la restitution de l'étude de faisabilité d'une méthanisation sur le site de MAXIVAL.

3 Actions de communication et prévention

Le SMTOM est engagé pour la sensibilisation à l'environnement des plus jeunes. Ainsi, les équipes du SMTOM ont accueilli en 2018 environ 618 élèves lors de 25 journées de visite de l'espace MAXIVAL. Les objectifs de ces journées de découverte :

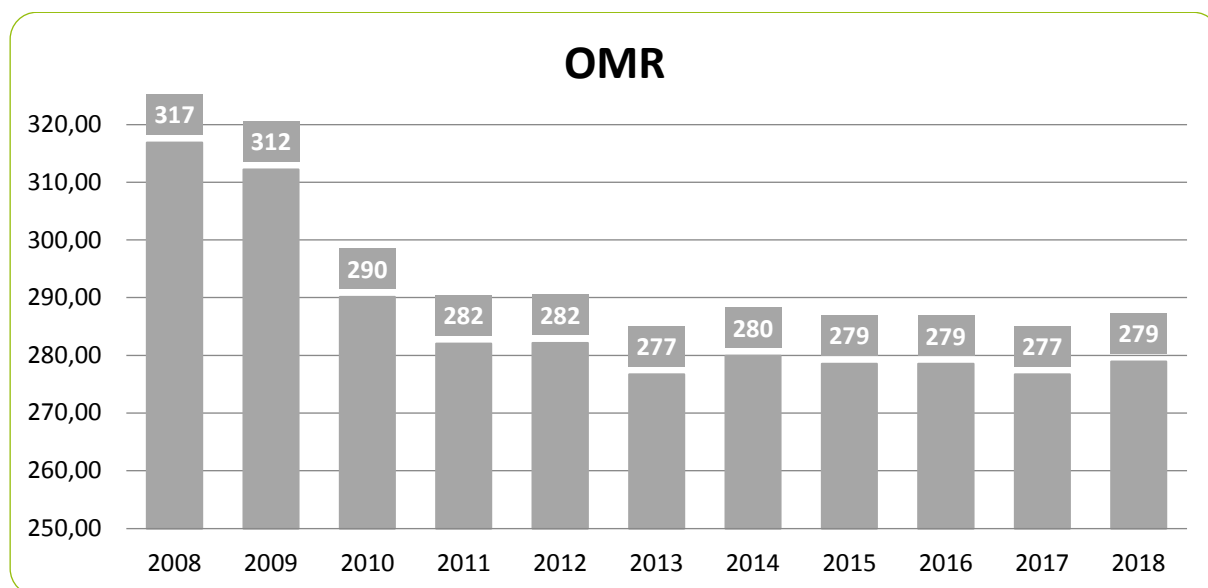
- ✓ Améliorer le geste de tri des différents éléments qui peuvent être recyclés,
- ✓ Sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de réduction des déchets,
- ✓ Eviter le gaspillage alimentaire,
- ✓ Promouvoir le retour à la terre des matières compostables,
- ✓ Comprendre le fonctionnement de l'espace MAXIVAL

A cela il faut ajouter les sensibilisations faites en interventions extérieures, soit 1 000 élèves de plus sensibilisés lors de 8 journées d'intervention.

4 Ordures ménagères

4.1 Evolution de la production d'OMR globale SMTOM

Chaque adhérent du SMTOM a produit, en 2018, 279 kg d'ordures ménagères.



Après une baisse marquée entre 2008 et 2011, les ratios d'OMR produites par les adhérents du SMTOM restent globalement stables et ce depuis plusieurs années.

Les objectifs du plan prônent une réduction de 18,5 % à l'horizon 2019 en incluant la diminution de la fraction de biodéchets présents dans les ordures ménagères. En ne tenant pas compte de cette diminution qui serait en partie contre-productive pour MAXIVAL, les objectifs du plan prévoient une réduction de 13,5 %.

Notre production d'OMR globale est au-dessus de la moyenne régionale (252 kg/habitant/an) et également au-dessus de la moyenne nationale (268 kg/habitant/an).

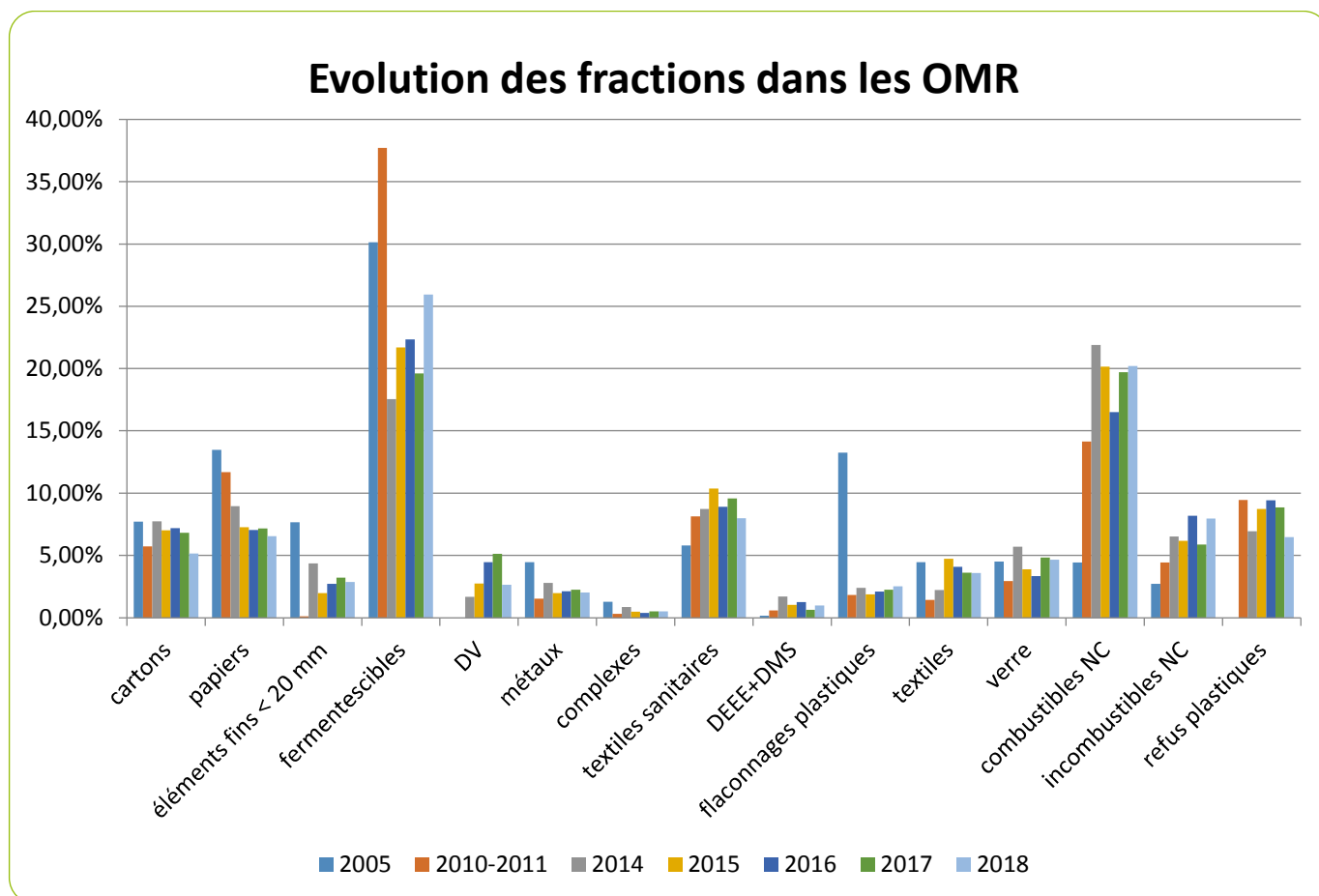
Néanmoins, ces évolutions sont à la marge et il est certain que nous atteignons aujourd'hui un palier qu'il sera difficile de dépasser sans refonte de notre système :

- ✓ Le maillage de déchetteries sur notre territoire est peut-être un peu juste (la collectivité qui dispose des meilleurs ratios OM dispose de 2 déchetteries sur son territoire pour 17 869 habitants). Un renforcement du maillage de déchetterie devrait permettre une diminution de la production de déchets OM (impact possible 40 kg/habitant)
- ✓ Le changement de tarification avec la mise en place d'une partie incitative (en projet sur le territoire de la CCPHVA) peut également apporter de bonnes performances en termes de réduction de la quantité d'ordures ménagères collectées (impact possible 40 à 50 kg/habitant).

L'ensemble de ces pistes qui sont en cours de réflexion au sein des différentes intercommunalités peuvent nous permettre d'atteindre notre objectif commun. Il faut ajouter à cela l'obligation de passage à l'extension des consignes de tri pour la fin 2022 et l'obligation de mise en place d'un tri à la source des biodéchets pour le 1^{er} janvier 2024.

4.2 Composition moyenne des OMR du SMTOM

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la composition moyenne des OMR des adhérents du SMTOM depuis la mise en service de l'installation.



Après une diminution importante de la part d'éléments dégradables entre 2005 et 2014, la composition des ordures ménagères résiduelles semble aujourd'hui se stabiliser. La diminution de la quantité de papiers est visible sur l'ensemble des flux (aussi bien OM que collecte sélective) et confirme la baisse de la consommation et donc de la production de papiers au niveau mondial.

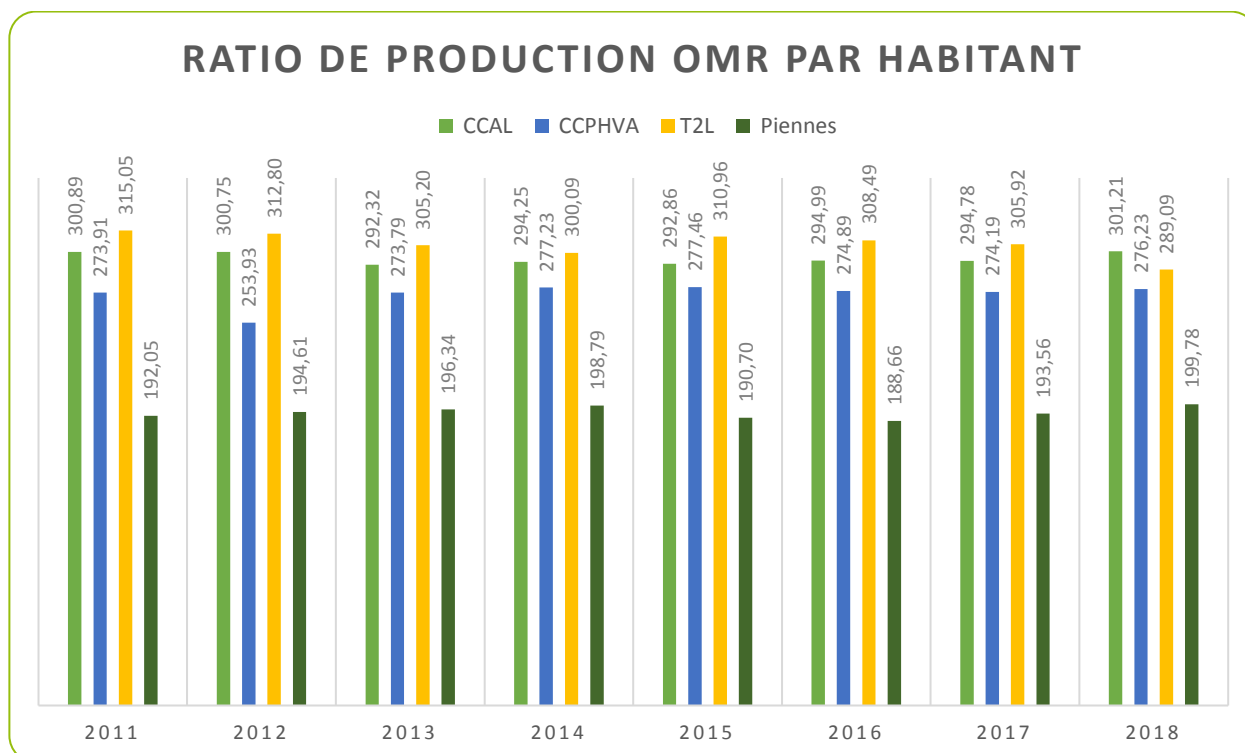
Les autres éléments fluctuent d'année en année ce qui est certainement dû à des variations dans l'échantillonnage.

Il faut néanmoins noter :

- ✓ Une hausse lente mais régulière des flaconnages plastiques dans les OMR
- ✓ La hausse de la catégorie combustibles (proche de 20 % des OMR)

4.3 Evolution de la production des OMR par collectivité

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des productions d'OMR par les habitants des différentes collectivités.



Les productions d'ordures ménagères sont naturellement hétérogènes et fonction du type d'habitat majoritaire sur les collectivités. Néanmoins sur des typologies d'habitat similaires certaines sont plus efficaces que d'autres.

Globalement les collectivités qui assurent une collecte en régie ont de meilleurs ratios de collecte que celles qui n'y sont pas.

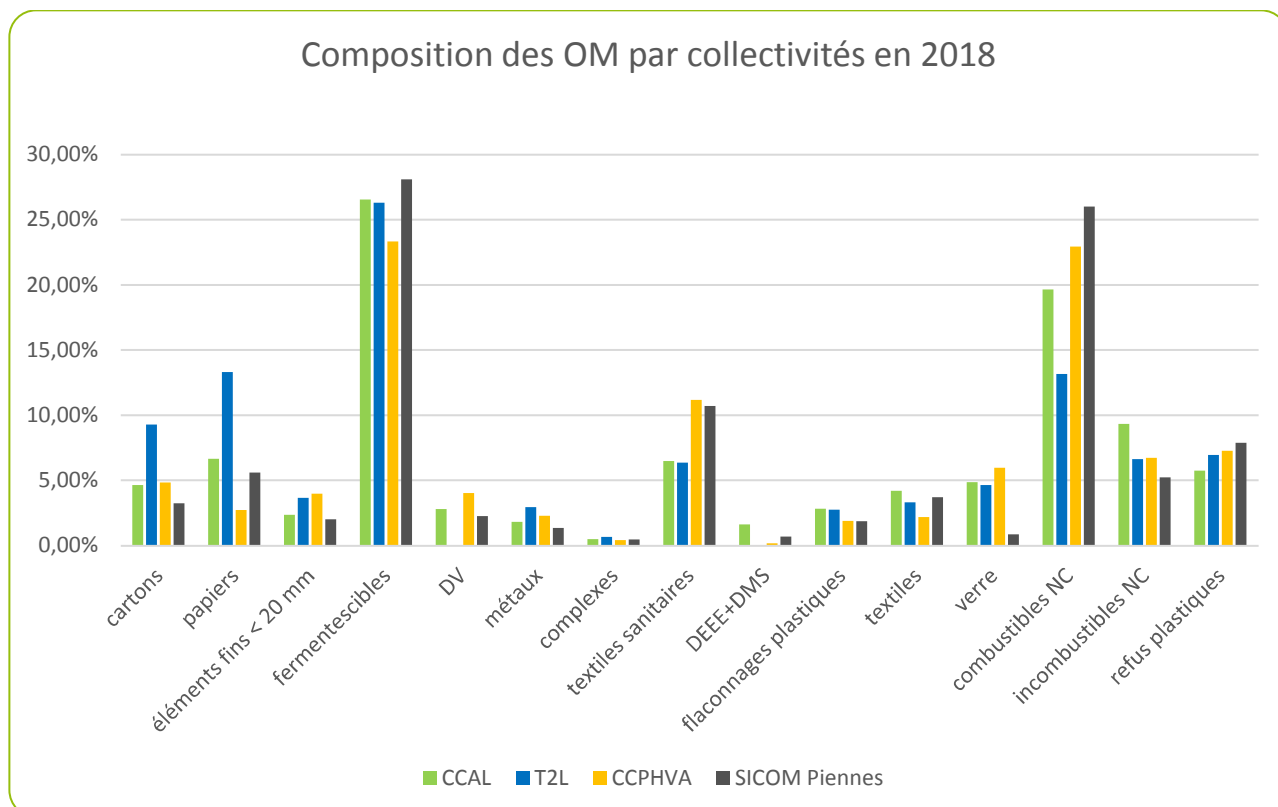
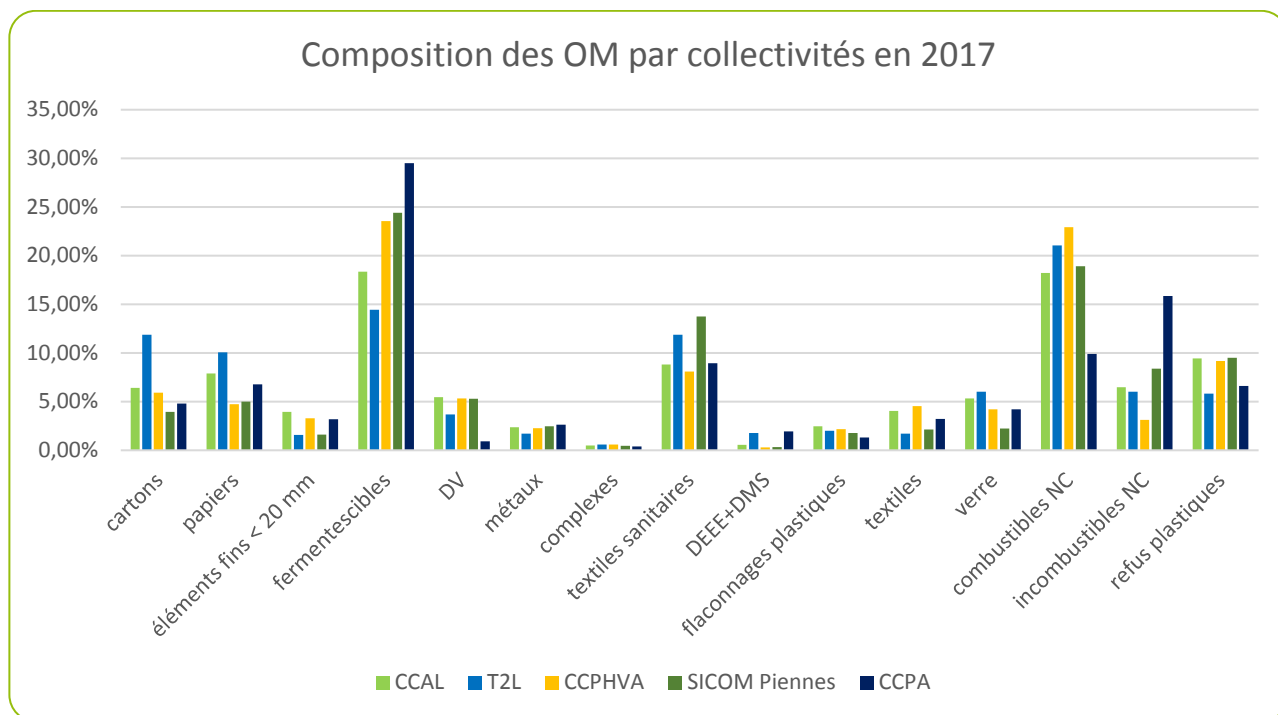
Les très bons ratios du SICOM de Piennes (sous la moyenne nationale pour le milieu rural à 218 kg/habitant/an) sont à mettre en relation avec les ratios de collecte en déchetterie qui sont très élevés. Cela confirme qu'un maillage conséquent en déchetterie sur un territoire aide à réduire la production d'OMR collectées en porte à porte.

L'augmentation de la production d'OMR en 2018 est visible sur l'ensemble des collectivités sauf la T2L qui baisse. Il faut noter :

- ✓ pour les collectivités en régie (CCPHVA et SICOM de Piennes) une augmentation d'environ 1,5 % des tonnages, soit
- ✓ pour la CAL et ce après changement de prestataire de collecte sur le territoire, une augmentation de 2,93 % des tonnages
- ✓ pour la T2L et ce après la généralisation de la collecte en porte à porte pour les collectes sélectives une diminution de 5,51 % des tonnages soit une baisse de 17 kg/an/habitant.

4.4 Composition des OM par collectivité

La composition moyenne des OM des collectivités est donnée dans les graphiques ci-dessous.



Comme précédemment pas de grosses variations dans la composition des ordures ménagères des collectivités entre 2017 et 2018.

4.4.1 Evolution du coût aidé de traitement des ordures ménagères

Le coût complet de traitement des OMR s'élève à 4 760 655,63 € HT en 2018 (4 661 729,53 € HT en 2017). Les recettes perçues au titre de la vente de produits et des soutiens se chiffrent à 249 059,96 € (247 863,33 € en 2017).

Le coût aidé HT par habitant est de 36,91 € en 2018 en augmentation par rapport à 2017 de 1,59%.

Le coût aidé HT par tonne est de 139,64 € HT en 2018.

Le coût complet prend en compte les dépenses liées à l'exploitation du site, une répartition des charges de structure mais également les amortissements, notamment ceux liés aux nouveaux investissements réalisés. Le coût complet 2018 prend donc en compte un amortissement majoré d'environ 420 k€ par rapport à 2017, soit une augmentation de 12,32 €/ tonne.

A ceci s'ajoute l'impact de l'augmentation du prix de GER entre 2017 et 2018 de l'ordre de 3,50 € HT/tonne d'OMR.

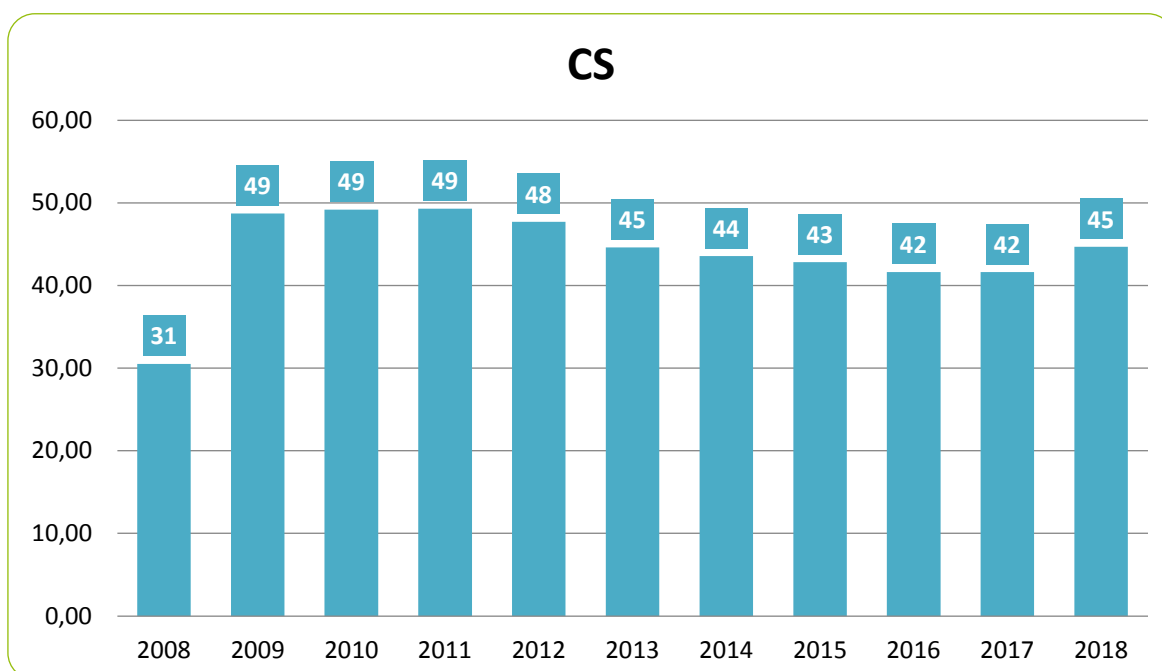
Malgré tous ces éléments, il convient de noter que les performances réalisées en 2018 ont permis de limiter l'augmentation du coût de traitement puisque le coût complet augmente de seulement 1,25 €/tonne par rapport à 2017.

5 Collecte sélective

5.1 Données de la collecte sélective

5.1.1 Evolution de la production de recyclables secs SMTOM

Les tonnages collectés en 2018 sont en augmentation par rapport à 2017. C'est la première fois depuis la mise en service de l'installation que les tonnages de sélectifs remontent. Cette hausse est due au passage en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la T2L à partir du mois de juin (1,5 kg sur périmètre SMTOM) et au rattrapage effectué en début d'année 2018 sur le territoire de la CAL (impact 0,4 kg sur périmètre SMTOM + hausse 0,9 kg en comportemental). Cette hausse permet de compenser la lente érosion des tonnes de JRM que nous constatons dans l'ensemble des collectes.



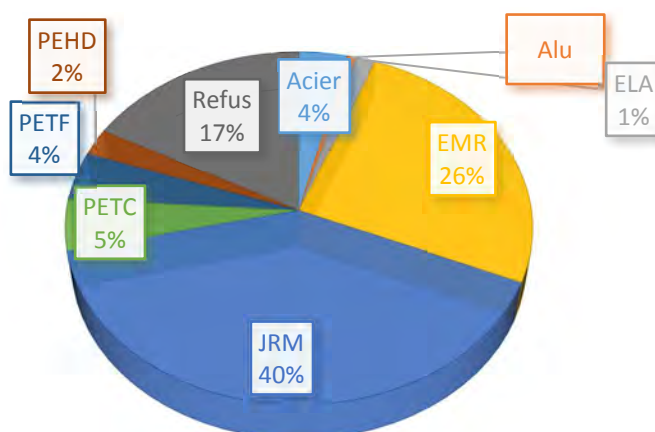
En 2018 avec un ratio de **45 kg/an/habitant**, la production de collecte sélective des adhérents du SMTOM a baissé de 8,2 % par rapport à 2009, année de référence du plan. Les objectifs du plan prévoient à l'horizon 2019 une augmentation de 15 % (hors extension des consignes de tri) par rapport à 2009 année de référence. Il en ressort que, pour tenir les objectifs, nous devons atteindre une production de CS de l'ordre 56,35 kg en 2019. Ceci est à mettre en relation avec les initiatives prises sur le territoire du SMTOM et notamment de la CAL avec la collecte en points d'apport volontaire de papiers. Cela influe sur la quantité globale de déchets réceptionnés sur l'usine (impact de l'ordre de 4kg/habitant sur l'ensemble du périmètre).

Les éléments recyclables présents dans les OMR peuvent à eux seuls permettre l'atteinte des objectifs. Néanmoins, nous constatons que nous sommes sur un palier en termes de production et que seuls des changements de mode de collecte ou de tarification peuvent permettre d'améliorer les ratios.

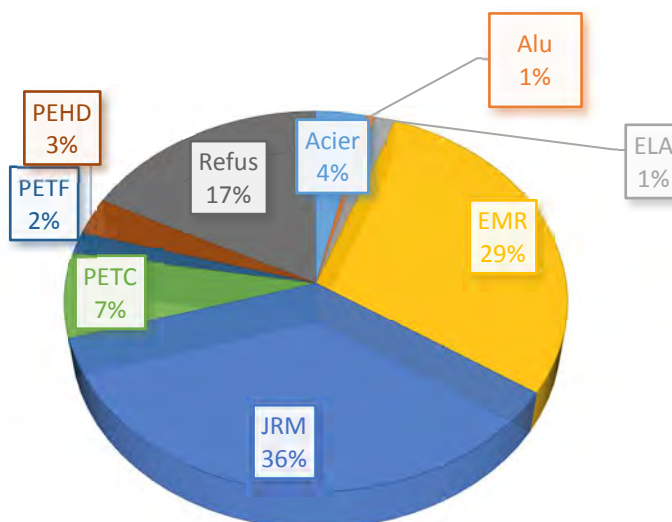
5.1.2 Composition moyenne de la collecte sélective pour le SMTOM

La composition moyenne d'un sac de recyclables sur le territoire du SMTOM est la suivante :

COMPOSITION MOYENNE CS SMTOM 2017



COMPOSITION MOYENNE CS SMTOM 2018



Globalement, les variations dans la composition des collectes sélectives sont à la marge sur les corps creux et un peu plus prononcées sur les corps plats avec un transfert des JRM vers les EMR. Depuis 2015, les EMR (catons et cartonnettes) sont en hausse de 6 % soit environ 300 tonnes par an. L'érosion des tonnes de JRM se confirme dans ce graphique puisque nous étions à 42 % de JRM dans les collectes sélectives en 2015.

Cette tendance à la disparition des JRM reprend celle que l'on observe dans les ordures ménagères.

5.1.3 Taux de recyclage des matières

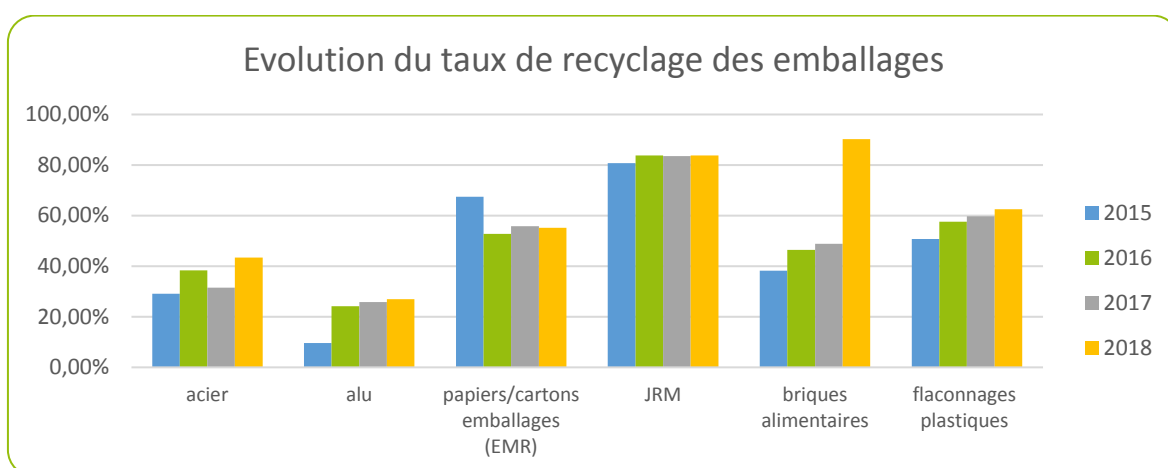
Les taux de recyclage matière pour les emballages du SMTOM (hors verre) sont donnés dans le tableau suivant. Il faut noter que suite à la mise en place du nouveau barème F, les quantités de matériaux mises sur le marché ont été légèrement revues. Cela a un léger impact sur les taux moyens de recyclage.

	taux moyen de recyclage 2017	2018 - 2019 gisement de référence (kg/habitants)	Tonnes expédiées en 2018	performance SMTOM 2018 (kg/habitant)	taux moyen de recyclage 2018	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
acier	31,42%	4,2	220,31	1,82	43,37%	2,38	↗
alu	25,74%	1	32,52	0,27	26,89%	0,73	↗
papiers/cartons emballages (EMR)	55,74%	14,5	967,01	8,00	55,14%	6,50	→
JRM	83,54%	25	2 532,67	20,94	83,77%	4,06	→
briques alimentaires	48,83%	1,3	141,70	1,17	90,13%	0,13	↗
flaconnages plastiques autres flaconnages plastiques (hors consignes de tri)	59,65%	8,7	657,98	5,44	62,54%	3,26	↗
TOTAL	58,61%	62,7	4 552,19	37,64	60,03%	25,06	

Avec un taux de recyclage moyen des emballages (hors JRM) de 56,22 % en 2018 nous sommes en nette hausse par rapport à 2017 (51,06%). Il faut noter la belle progression sur les flaconnages (+ 50 tonnes soit + 3%) ainsi que l'augmentation sur les briques alimentaires. Cette dernière est due à un changement d'exploitation de la part de SUEZ. Les EMR qui peuvent se retrouver sur le tapis des corps creux sont ajoutés aux ELA. Ceci n'a pas de conséquence sur nos soutiens car nous étions déjà largement au-dessus des seuils pour les EMR. Le taux moyen de recyclage en hausse est également à mettre au crédit du changement de mode de collecte sur le territoire de la T2L (passage en tout PAP).

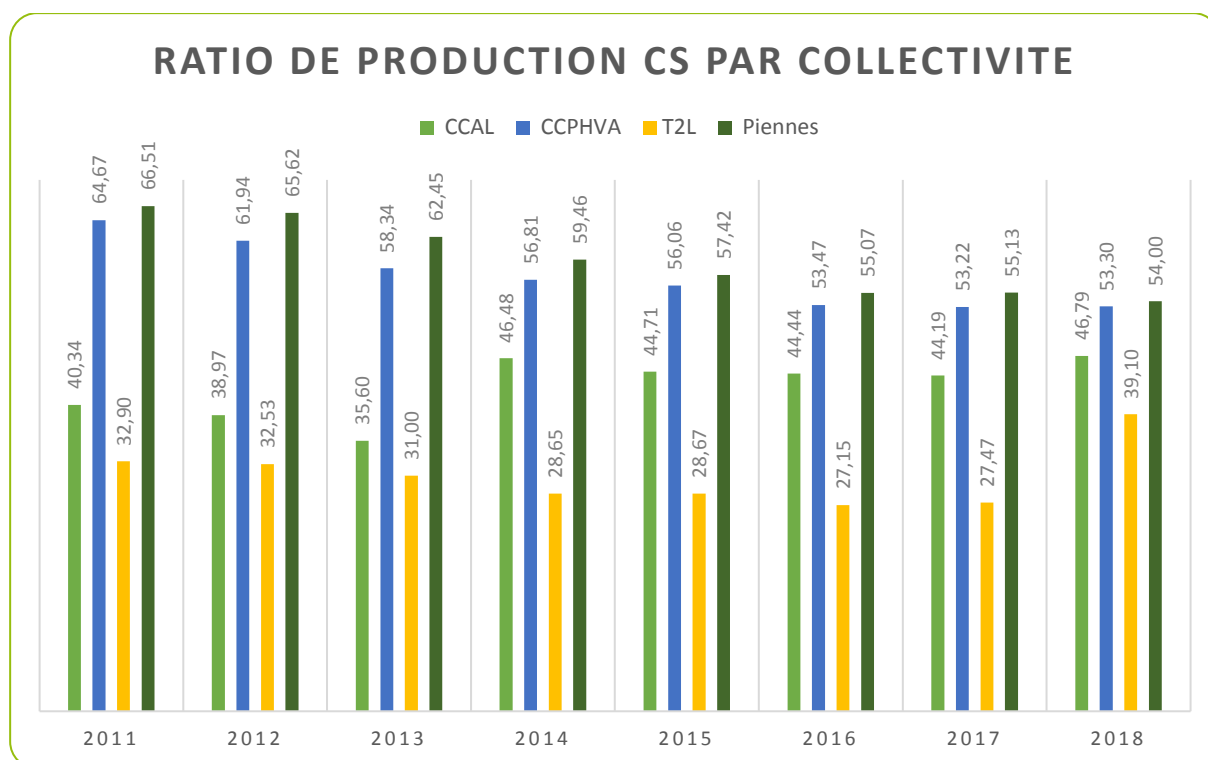
Cependant, nous sommes loin de l'objectif national de valorisation de 75 % des emballages mis sur le marché en 2020. Nous avons d'une part environ 12 % qui ne pourront pas être attient compte tenu du process de tri qui n'est pas en extension de consignes. En partant de ce constat, notre taux de recyclage moyen des matières valorisables et captables est de 68,81 % en 2018 (en hausse de 2,5 % par rapport à 2017).

La hausse constatée les années précédentes se confirme. Ces éléments sont repris dans le graphique ci-dessous.



5.1.4 Evolution de la production de CS par collectivité

Le graphique ci-dessous reprend les ratios pour chaque collectivité adhérente depuis 2011.

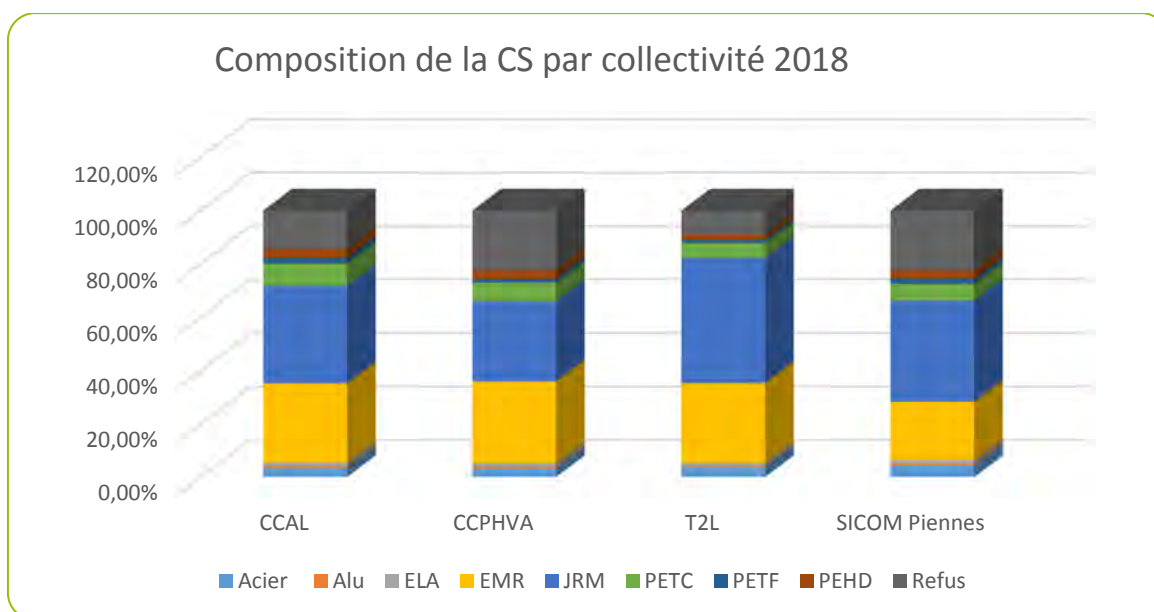


Les ratios de toutes les collectivités sont globalement en baisse depuis le démarrage de l'usine (les données pour la CAL depuis 2014 tiennent compte des papiers évacués en apport volontaire). Néanmoins, l'atteinte des objectifs du plan est possible. La production de CS par habitant reste variable en fonction de la typologie d'habitat, de la densité de population et du mode de collecte choisi.

La plupart de nos collectivités sont au-dessus des moyennes nationales (47 kg/habitant/an) et de la moyenne régionale (52 kg/habitant/an). Néanmoins, nous atteignons un palier pour certaines collectivités qu'il sera difficile de dépasser sans changement de nos modes de collecte et de notre tarification. Pour la T2L, les premiers résultats depuis la mise en place de la généralisation de la collecte en porte à porte pour les recyclables montrent une augmentation des ratios de l'ordre de 20 kg/an/habitant pour venir aux environs des 47 kg (augmentation de 12 kg/an/habitant sur un peu plus de 6 mois). Cette évolution sera à suivre sur 2019 en année pleine.

Il sera également intéressant de suivre ces ratios avec la mise en place de la tarification incitative par la CCPHVA.

5.1.5 Composition moyenne de la collecte sélective par collectivité



Le graphique ci-dessus reprend la composition moyenne des CS des différentes collectivités adhérentes. On peut noter plusieurs choses :

- ✓ Les collectivités en régie ont un taux de refus des CS plus élevé que les autres. Ceci peut également être expliqué par la plus grande production de CS de leurs administrés.,
- ✓ Le territoire de la T2L présente un fort taux de papier mais avec une tendance à la diminution suite au passage en collecte en porte à porte (ce qui ne veut pas dire moins de papier mais une meilleure captation des autres éléments).

5.1.6 Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)

Les coûts aidés HT 2018 (données issues de la matrice des coûts 2018) du traitement des différents flux de collecte sélective sont les suivants :

- Recyclables : 1,88 € /hab, contre -0,76 € / hab en 2017
- Objets encombrants : 0,36 € /hab, 0,38 € / hab

L'augmentation du coût de traitement de la collecte sélective est essentiellement liée à la révision de la durée d'amortissement du process de collecte sélective : + 437 998,90 €, soit 80,18 €/ tonne. L'augmentation du prix de GER et l'évolution du coefficient de révision de prix ont également impacté ce coût de traitement.

Les matrices des coûts 2014, 2016 et 2017 ont été validées par l'ADEME, les matrices 2015 et 2018 vont l'être également. Cet historique permettra de comparer les coûts aidés sur une période significative.

5.2 Collecte sélective du verre

5.2.1 Compétence collective

Le SMTOM dispose de la compétence collecte du verre sur l'ensemble du territoire en délégation des collectivités qui en feraient la demande. Pour l'année 2017, le SMTOM a organisé la collecte et le traitement du verre en apport volontaire pour l'ensemble des collectivités hormis la CCAL qui effectue la gestion en direct.

Pour 2018 et sur la compétence SMTOM, cela représente 945 heures et 44 100 kms de collecte sur le territoire et de transport jusqu'à l'exutoire final.

Le prestataire a effectué 2 939 levées de conteneurs sur le territoire SMTOM hors CCAL en 2018 contre 3 629 en 2017. Ce nombre en nette diminution par rapport à 2016 est dû au changement de tarification intervenu sur le nouveau marché (passage d'un marché à la levée à un marché à la tonne). Par ailleurs, nous bénéficions désormais du marché en année pleine (650 levées de moins sur les 3 premiers mois de l'année 2018 par rapport à 2017).

5.2.2 Taux de recyclage du verre

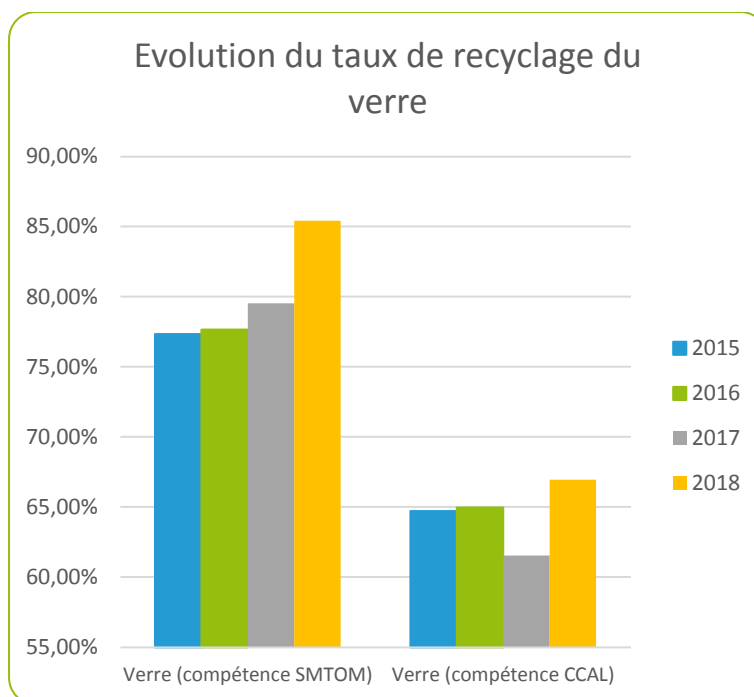
Le taux moyen de recyclage du verre est donné dans le tableau suivant

	taux moyen de recyclage 2017	2018 - gisement de référence (kg/habitants)	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2018	Tonnes expédiées en 2018	performance SMTOM 2018 (kg/habitant)	taux moyen de recyclage 2018	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
Verre (compétence SMTOM)	79,54%	34,6	2 134,40	1 823,03	29,55	85,41%	5,05	↗
Verre (compétence CCAL)	61,55%	34,6	2 054,27	1 402,42	23,16	66,95%	11,44	↗

Les performances pour les collectivités ayant délégué la collecte au SMTOM sont encore en augmentation par rapport à 2017. Cela confirme que le remplacement, le renforcement et le redéploiement du parc de conteneur qui a eu lieu en 2017 a eu un effet bénéfique sur la quantité de verre capté (+1,5 kg/an/habitant). A cela il convient d'ajouter une hausse complémentaire sur le territoire de la T2L (+2kg/an/habitant). Le taux moyen de recyclage du verre est supérieur à 85 % en 2018 (pour un objectif national à 75 %). Ces bons ratios sont à maintenir et à poursuivre.

Il reste néanmoins en moyenne sur le territoire 8 kg de verre par an et par habitant à aller chercher soit un global pour le périmètre du SMTOM d'environ 960 tonnes. Ces tonnages ont en partie été récupérés par le nouveau process de traitement des refus de liwell® (captation d'environ 800 tonnes de verre en 2018 par le nouveau process).

L'évolution du taux de recyclage du verre est donnée dans le graphique suivant :



Nous voyons au travers du graphique ci-dessus la dynamique sur les taux de recyclage de verre. Ils semblent que l'évolution se poursuive. Le taux moyen de recyclage du verre sur l'ensemble du territoire est de 76,53 % en 2018 à comparer aux 70,65 % de 2017 et aux 71,41 % de 2016.

5.2.3 Coût aidé de la collecte et du traitement du verre

Le coût de la collecte et du transport du verre en points d'apport volontaire jusqu'au repreneur pour les collectivités ayant donné délégation au SMTOM s'est élevé à 118 005 € hors reprise des matériaux. Ce montant est en augmentation de 15 % par rapport à 2017. Cette progression s'explique par l'augmentation des tonnages collectés et par la révision de prix intervenue sur le marché en avril 2018 (de 42 € HT/tonne collectée à 44,51 €).

Le coût complet de la collecte du verre en porte à porte s'est élevé à 35 297 € HT.

Les recettes perçues s'élèvent à 121 944,45 € en 2018, en augmentation par rapport à 2017 en raison des performances.

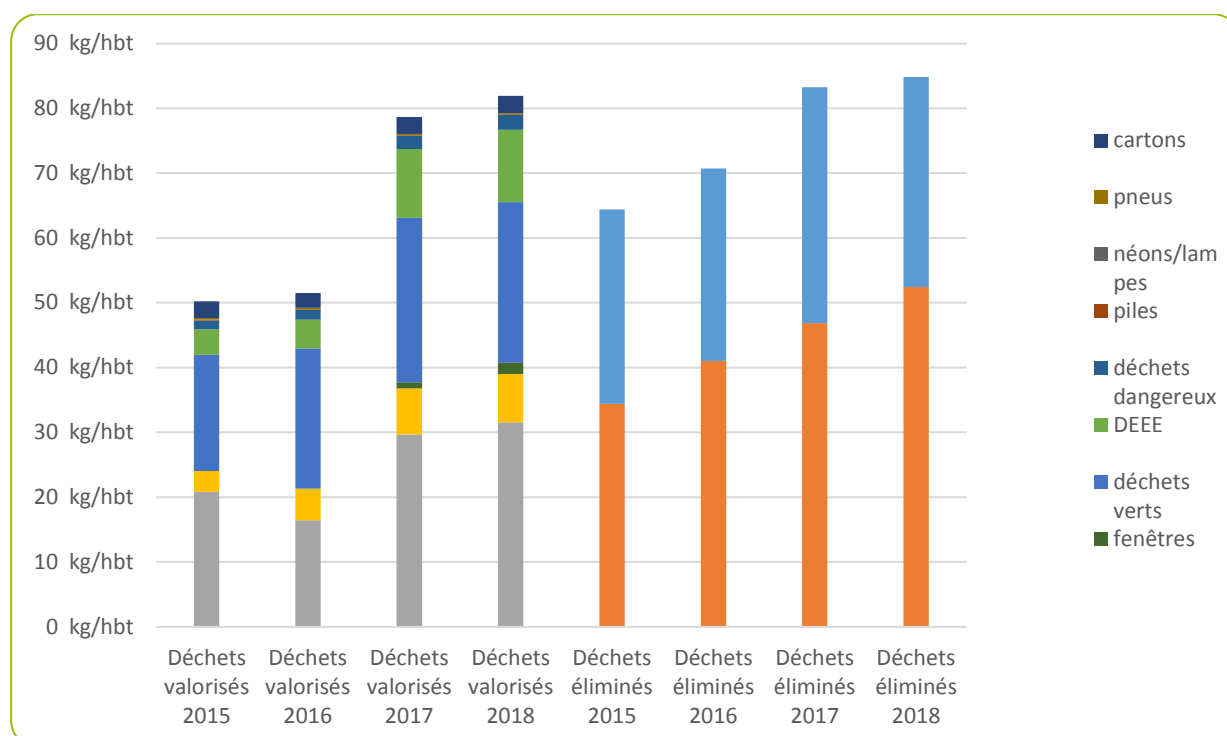
Cela représente pour 2018 un coût de gestion du verre de 0,46 € HT par an et par habitant pour les collectivités ayant délégué la gestion du verre au SMTOM soit une diminution de 11,53 % par rapport à 2017.

6 Déchetterie de Villers la Montagne

6.1 Tonnages collectés

De façon générale, les tonnages collectés sur la déchetterie de MAXIVAL sont en hausse de 3 % passant de 2 476,67 tonnes en 2017 à 2 551,29 tonnes en 2018. Par rapport à 2014 c'est une hausse de 41,29 % des tonnages collectés.

La déchetterie est ouverte aux habitants de certaines communes de la T2L (Baslieux, Bazailles, Beuveille, Boismont, Doncourt les Longuyon, Fresnois la Montagne, Han devant Pierrepont, Montigny sur Chiers, Pierrepont, Saint Pancre, Saint Supplet, Tellancourt, Ville au Montois, Ville Houdlemont, Viviers sur Chiers, Villers la Chevre) ainsi qu'à Bréhain la Ville et Errouville et certaines communes de la CCAL (Fillières, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Tiercelet, Villers la Montagne).



La mise en place de filières spécifiques et complémentaires sur la déchetterie MAXIVAL permettrait d'améliorer encore les ratios en retirant une grande partie des éléments du tout-venant. Nous pourrions ainsi ajouter :

- ✓ une benne meuble pour la mise en place de la REP DEA,
- ✓ une benne plâtre pour permettre sa valorisation,
- ✓ la mise en place de bornes textiles.

Ces améliorations nécessiteraient cependant de repenser la déchetterie et le nombre de quais. Elles ne peuvent se faire à l'emplacement actuel de la déchetterie est nécessiteront de la déplacer (sur la plateforme actuellement utilisée pour la maturation des composts par exemple).

Nous avons également vu que depuis 2014, les tonnages ont augmenté de 41 % et de 63 % par rapport à 2011 (première année pleine de fonctionnement du site). En moyenne aujourd'hui ce sont 170 kg/an et par habitant qui sont apportés sur la déchetterie.

6.2 Cout aidé du traitement des déchets de la déchetterie

Le coût aidé TTC de la gestion des déchets de la déchetterie de MAXIVAL est de 19,26 €/an/habitant (en légère diminution par rapport à 2017). Ce coût est en augmentation par rapport à 2016 à la suite de la diminution du nombre d'habitant desservis. En effet, les habitants de l'ex SIMCOM de Beuvillers sont dorénavant rattachés au SICOM de Piennes et ses 2 déchetteries.

7 Vie du site MAXIVAL

7.1 Evénements majeurs de 2018

L'arrêt technique de 2018 a eu lieu sur les mois de février et mars et a occasionné des délestages.

Il est à noter que sur 2018, les équipements prévus lors de la phase 1 des travaux d'évolution du site ont été montés et mis en service. Il ressort de ces différents travaux que :

- ✓ L'installation de traitement des refus de liwell® a permis de passer d'un taux de refus de 50 % à 43,45 % (record usine). A cela il faut ajouter le triplement de la quantité de métaux non ferreux (passage de 60 tonnes annuellement à plus de 180 t) et l'extraction d'environ 800 tonnes de verre de qualité qui ont pu être valorisé.
- ✓ Au tonnes de verre valorisées s'ajoutent 5 tonnes de piles qui ont été captées sur 5 mois de l'année. Ces piles ont été envoyées vers la filière de revalorisation après tri manuel mais devront faire l'objet d'un tri mécanique plus poussé. Aujourd'hui le temps consacré à l'extraction des piles est d'environ 2 heures par jour.
- ✓ La modification du double balistique est achevée et nous affinons aujourd'hui les réglages afin d'obtenir le label TERROM. De l'avis général, le compost est moins brillant ce qui semble confirmer la baisse de la quantité de verre. Nous avons mis en service à la suite de la modification de cyclone l'aspiration des petits plastiques qui améliore également les résultats.
- ✓ Le prototype de décolmatage du crible liwell® a dû subir des modifications suite à un manque d'efficacité. Les modifications ont été pensées et dessinées en 2018, pour un déploiement en 2019. Les résultats sont en attente.

Il n'y a pas eu d'événements majeurs sur la ligne de collecte sélective.

7.2 Perspectives d'évolution

7.2.1 Extension des consignes des tri à tous les emballages

Le centre MAXIVAL accueille aujourd'hui 6 000 tonnes de déchets recyclables par an. Le périmètre du SMTOM ne suffit aujourd'hui pas à justifier l'investissement qui serait nécessaire pour permettre à notre centre de tri de passer en extension de consignes (environ 3 à 4 millions d'euros). A cet investissement s'ajouterait un coût d'exploitation supplémentaire pour permettre le tri (l'extension des consignes de tri nécessite plus de personnel pour contrôler la qualité des collectes).

Partant de ce constat, le SMTOM a sollicité les collectivités voisines (SYDELON notamment) qui avait engagé une étude pour la construction d'un centre de tri en coopération afin d'être inclus dans cette étude.

Les discussions ont été lancées en 2018 et se poursuivent sur l'année 2019.

7.2.2 Réalisation d'une méthanisation sur le site

Le SMTOM a lancé en 2018 une étude de faisabilité pour la construction d'une unité de méthanisation. Cette étude menée par le cabinet GIRUS a porté sur les 2 flux que pourrait voir le SMTOM à savoir :

- ✓ 15 à 20 000 tonnes de FFOM issues du traitement des ordures ménagères
- ✓ 5 à 10 000 tonnes de biodéchets issues des ménages et des industriels.

Sur cette base, plusieurs techniques et plusieurs scénarii ont été envisagés. Il en ressort une rentabilité pour le traitement de la FFOM. Une perte sèche selon le procédé envisagé pour le traitement des biodéchets. Le conseil a alors décidé de poursuivre plus en avant l'étude sur la FFOM et de passer à une phase avant-projet et de revoir la faisabilité en changeant le procédé sur la partie biodéchets. Les résultats de cette étude seront communiqués courant 2019.

7.2.3 Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères

Compte tenu des évolutions à venir et des travaux menés récemment sur l'usine afin de permettre une désaturation et un travail en 2 postes de la ligne de traitement des ordures ménagères, il peut être envisagé à terme un doublement de la capacité de l'usine à 80/85 000 tonnes par an d'ordures ménagères en ajoutant un second BRS à proximité immédiate du premier. Ceci nécessiterait des investissements de la part du SMTOM pour couvrir le BRS et créer une plateforme de maturation et de stockage des composts pouvant accueillir le double de tonnage.

Ce doublement de l'usine devant obligatoirement s'accompagner d'une phase de méthanisation afin de conserver les boxes de compostage actuel et ne pas faire d'investissements complémentaires sur cette partie.

Cette réflexion est à mener car compte tenu des difficultés d'enfouissement que nous rencontrons aujourd'hui et des évolutions de TGAP, le tarif de traitement de notre outil va devenir intéressant pour d'autres collectivités dans les années à venir. Cela nous permettrait également d'avoir une taille critique sur le syndicat afin de permettre d'entreprendre d'autres réflexions dans les années à venir notamment sur les refus de l'usine qui partent aujourd'hui en enfouissement.

7.2.4 Piste de réflexion

Comme nous l'évoquions en 2017, il est nécessaire de nous préparer à réduire au maximum le taux de refus. Nous avons d'ores et déjà prévu au budget et ce depuis plusieurs années d'aller chercher les corps creux encore présents dans les ordures ménagères. Cet investissement permettrait un gain de refus de l'ordre de 1 %.

La dernière solution consisterait à préparer un combustible à partir de nos refus. Cette solution doit être envisagée dès maintenant pour préparer la fin du marché en mai 2025 et ce peu importe le type d'exploitation qui sera choisi à ce moment. Notre objectif doit être de minimiser les refus afin de garantir un coût de traitement des ordures ménagères le plus faible possible dans les années à venir. Il est également nécessaire d'être conscient que les ordures ménagères augmenteront sensiblement et qu'il faut contenir au maximum les coûts.

7.2.5 Provisions pour GER Bâtiment

Sur l'année 2018, les travaux suivants ont été fait en entretien du bâtiment :

- ✓ Nettoyage de la toiture sur l'arrière du site
- ✓ Remise en place de portes au niveau des boxes de compostage (paiement 50/50 entre SMTOM et SUEZ). La remise en place des portes a permis une très nette amélioration de la qualité visuelle des composts (produit plus noir et plus dégradé).

8 Finances

8.1 Budget 2018 :

En 2018, les dépenses de fonctionnement totalisent 10 942 301,05 € et les recettes de fonctionnement 10 484 262,48 €.

L'exercice 2018 a vu le montant des amortissements et des provisions augmenter de façon conséquente en raison de la révision des durées d'amortissement du process de collecte sélective et de l'amortissement des nouveaux équipements de la ligne de traitement des ordures ménagères ainsi que de la prise en compte de l'avenant transactionnel conclu avec l'exploitant.

La contribution appelée auprès des adhérents a été fixée à 27,79 € par habitant.

En investissement, les dépenses réalisées en 2018 s'élèvent à 1 663 630,03 € et les recettes à 2 511 263,08 €.

Les résultats de l'exercice 2018 'établissent de la façon suivante :

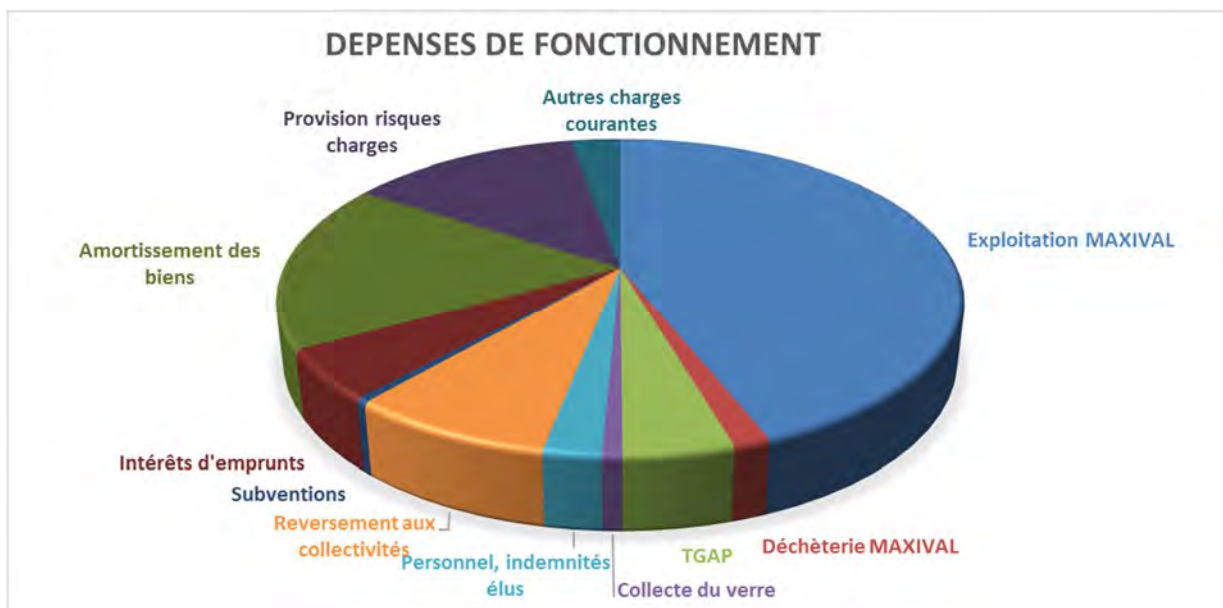
	Reprise des résultats 2017	Résultat d'exécution 2018	Résultat de clôture (A)	Solde des RAR (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	570 868,40 €	- 458 038,57 €	112 829,83 €	- €	112 829,83 €
Investissement	149 181,96 €	847 633,05 €	996 815,01 €	- 55 174,89 €	941 640,12 €
Total	720 050,36 €	389 594,48 €	1 109 644,84 €	- 55 174,89 €	1 054 469,95 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 1 109 644,84 €.

8.2 Fonctionnement :

8.2.1 Dépenses

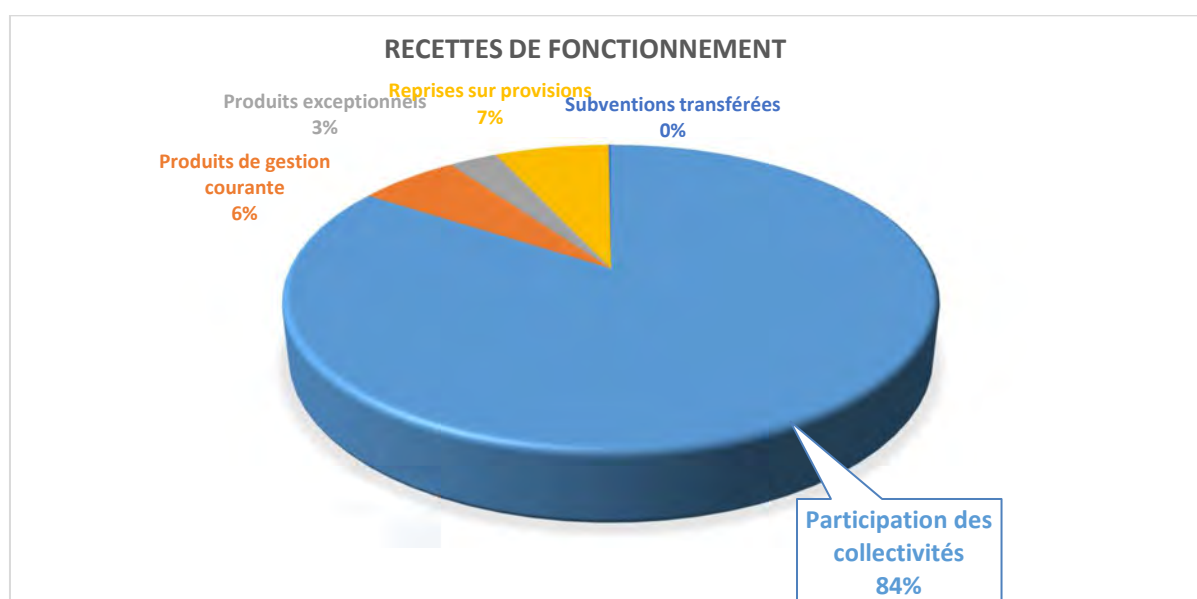
Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



8.2.2 Recettes

Les recettes perçues par le SMTOM incluent essentiellement :

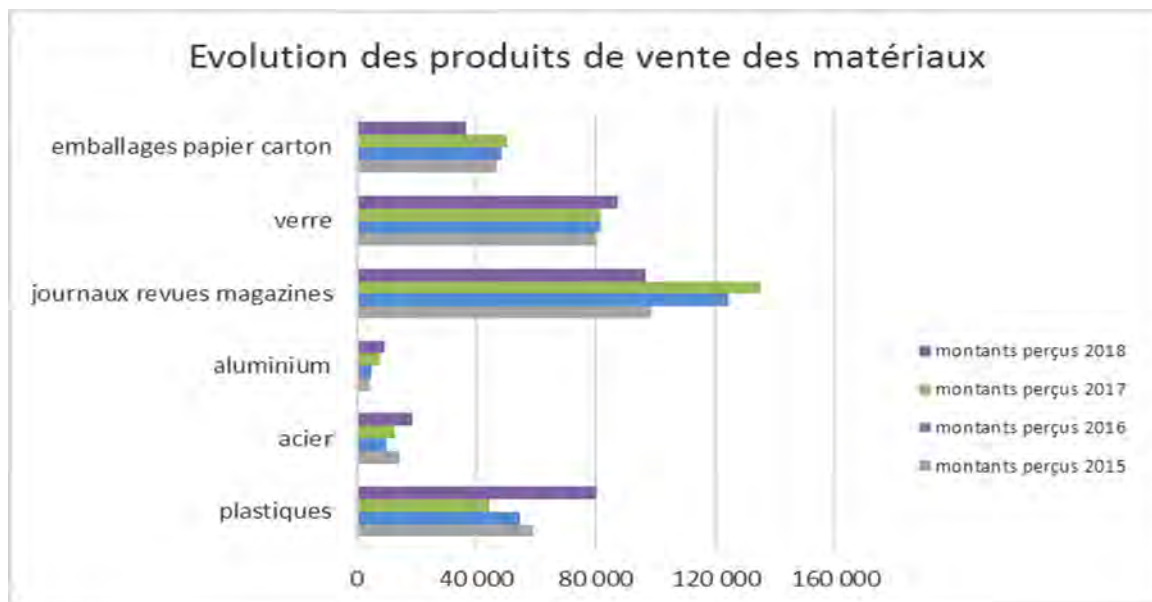
- ✓ la facturation aux collectivités adhérentes des prestations de traitement des ordures ménagères et de collecte sélective réalisées sur MAXIVAL, de collecte sélective du verre et la gestion de la déchèterie
- ✓ les soutiens des éco organismes
- ✓ les recettes de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective
- ✓ une redevance versée par l'exploitant
- ✓ la participation des collectivités aux charges de structure, aux frais financiers et aux amortissements de la collectivité



8.2.3 Recettes liées à la Collecte Sélective :

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F effectif au 1^{er} janvier 2018, le SMTOM a conclu des contrats de reprise portant sur la reprise des déchets ménagers Plastiques, Acier, Aluminium, Journaux Revues Magazines, Papier Carton et le Verre.

Les recettes issues de ces contrats entre 2015 et 2018 ont évolué de la façon suivante :



8.3 Investissement :

Les dépenses de la section d'investissement réalisées en 2018 s'élèvent à 1 663 630,03 €.

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 855 147,74 € au titre du remboursement du capital de la dette.
- ✓ Travaux d'amélioration et de modernisation de la ligne de traitement des ordures ménagères : 770 313,30 €.
- ✓ Déploiement d'un système de pointage, de suivi des absences et de dématérialisation des bulletins de salaires : 1 260 € avec OCI Informatique.
- ✓ L'acquisition d'un véhicule pour la direction générale pour 21 130 €.
- ✓ Matériel de bureau et informatique : 1 050 € pour l'achat et l'installation d'un nouveau PC pour la déchèterie, l'ancien étant hors d'usage.
- ✓ Quote-part des subventions transférables (ordre) : 14 728,99 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 2 511 263,08 € et correspondent aux amortissements des immobilisations (1 828 445,07 €) et aux excédents de fonctionnement capitalisés (652 818,04 €).

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 12 889 285,75 €.